



Graines de talents (6-11 ans)



8 au 21 juillet

**Idéal pour une première
expérience de vie en
collectivité et pour
l'accueil de fratries !**

520 €

Chambres à partager



40 participants



La Maison des Aliziers, La Houbé (57)

Possibilité de transport collectif au départ
de Strasbourg



Se retrouver au cœur des Vosges, à la Houbé dans une jolie maison entourée de grands terrains de jeux en pleine nature... Quel programme alléchant ! Lors de ce camp qui promet d'être haut en couleurs, l'équipe des YMCA encouragera les petits aventuriers en herbe à révéler leurs plus beaux talents, des plus saugrenus au plus spectaculaires...

Découvrir la vie en collectivité dans une ambiance chaleureuse, respectueuse de chacun, avec une équipe compétente et enthousiaste, tel est l'objectif de ce séjour. C'est l'occasion rêvée de se faire des amis, de développer ou acquérir de nouvelles aptitudes et de s'amuser tout en vivant une expérience des plus enrichissantes.

En option, pour les enfants et les familles qui le souhaitent, un temps autour de contes bibliques sera proposé. Nous serons heureux de partager ces moments magiques avec vos petites graines de talents dans la joie et la bonne humeur !

YMCA—UCJG Alsace
Julie Nafrière/Amaury Charras
+33 (0)9 52 28 47 60
secretariat@ucjgalsace.org
ucjgalsace.org

Les séjours YMCA, Une expérience inoubliable...

Modalités d'inscription & règlement des séjours

Contactez le numéro de téléphone indiqué pour le séjour qui vous intéresse.

Un bulletin d'inscription vous sera envoyé, accompagné d'informations plus détaillées sur le séjour.

Renvoyez le bulletin dûment complété ainsi que l'acompte demandé.

À réception de ces documents, une confirmation d'inscription vous sera retournée mentionnant le solde. Celui-ci devra être réglé au plus tard un mois avant le début du séjour.

La plupart des séjours donnent droit à diverses aides financières (Bons Vacances de la CAF, bons VACAF, mairies, comités d'entreprise...). Nous acceptons également les chèques-vacances ANCV.

Le prix

Il comprend :

- la cotisation à l'association ainsi qu'une assurance responsabilité civile
- l'assurance rapatriement pour les séjours à l'étranger.

Il ne comprend pas :

- le transport jusqu'au lieu de séjour ou point de rencontre (sauf mention contraire). Nous comptons sur les parents pour accompagner les enfants. Pour les séjours financés par l'OFAJ et Erasmus+, le remboursement d'une partie des frais de transport est proposé. Pour certains séjours, un voyage collectif peut être organisé moyennant des frais supplémentaires. Se renseigner auprès des organisateurs.
- les frais de santé : s'il y a nécessité d'acte médical, le remboursement des frais engagés sera demandé aux familles à la fin du séjour.

Afin que nos séjours soient accessibles au plus grand nombre, les YMCA France ont fait le choix d'organiser des séjours subventionnés, ce qui permet de réduire significativement le coût.



Les associations YMCA Centre Azur, Core, YMCA-UCJG Alsace, UCJG-YMCA Loire, Le Rocheton et Villeneuve-lès-Avignon sont membres de l'Alliance nationale des YMCA France, association reconnue d'utilité publique. A ce titre, elles sont immatriculées au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro : IM075100375. Le garant est l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT). La responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de la MAIF – 200 avenue Salvador Allende, 79038 Niort cedex 9. Conformément à la directive européenne 2013/11/UE du 21 mai 2013, transposée en droit français par un décret d'octobre 2015, YMCA France, adhérente de l'Union Nationale des Associations de Tourisme, permet à ses consommateurs de faire appel à un médiateur si tout litige ne peut être réglé à l'amiable. Nous nous réservons le droit d'annuler un séjour. Dans ce cas, une alternative ou le remboursement des frais déjà réglés (hors acompte) seront proposés.



Document non contractuel.